
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT DANS LES DEPENDANCES DU CHÂTEAU DES CHENEVIÈRES

1. Identification de l'autorité délégante :

Mairie de Soisy-sur-Seine
Secrétariat de monsieur le Maire
Place du Général Leclerc,
91450 SOISY-SUR-SEINE

Du lundi au jeudi : 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h30

Le vendredi : 9h00 – 12h30 et 13h30 – 16h30

Tél. : 01.69.89.71.71

Courriel : secretariat@soisysurseine.fr

Adresse internet : www.soisysurseine.fr

2. Objet de la convention :

Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation d'un restaurant situé en plein cœur de ville rénové, au 12, rue Notre Dame cadastré AN 144.

Le terrain concerné est constitué de locaux situés dans la dépendance principale du Château des Chenevières, d'une surface de 127,5 m², d'un bâtiment dit « La conciergerie » de 22.5 m², et d'une terrasse donnant sur le nouveau parvis de la Mairie d'une superficie d'environ 145 m².

La nouvelle activité de restauration, complémentaire à celles existantes dans la commune, devra proposer une ambiance conviviale, sereine et adaptée à tout type de clientèle, éventuellement avec une dimension culturelle et des animations calmes et sans nuisances sonores. Le projet doit prévoir des temps d'ouverture les plus larges possibles.

Les candidats proposeront un projet d'exploitation conforme à ces usages.

En contrepartie du droit accordé, le concessionnaire versera à la commune une **redevance d'occupation domaniale fixe annuelle payée en deux fois dont le montant sera fixé par chaque candidat dans son dossier de candidature.**

3. Caractéristiques principales de la convention :

Le projet proposé par le candidat devra être conforme à l'usage de restaurant/brasserie, et, éventuellement, lieu d'activités événementielles et culturelles. Il devra également être complémentaire aux activités de restauration existantes dans la commune.

Le futur occupant (l'exploitant) sera autorisé à ouvrir l'établissement toute l'année avec la possibilité de fermer pendant la période correspondant à la durée des congés annuels du

personnel, les jours fériés et la durée de travaux éventuels qui nécessiteraient le cas échéant la fermeture de l'exploitation.

Les candidats sont libres de définir la nature des prestations commerciales destinées à la clientèle et les modalités tarifaires qui s'y rattachent sous réserve des dispositions suivantes :

- Une restauration de qualité :
- Une ambiance chaleureuse et accueillante :
- Un fonctionnement le plus large possible :

Il est ici précisé qu'en application de l'article L2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire.

4. Date et durée de la convention :

La durée de la convention d'occupation du domaine public est de 8 ans.

5. Conditions de participation – modalités de procédure:

Les documents de consultation sont disponibles gratuitement en accès direct sur le site internet de la ville de Soisy-sur seine : www.soisysurseine.fr

6. Critères d'appréciation des candidatures et des offres:

La convention sera attribuée sur la base des critères énoncés suivants :

a. Intérêt et cohérence d'ensemble du projet d'exploitation	60 %
- <i>capacité du projet à s'intégrer dans son environnement (complémentarité avec les activités existantes, type de clients ciblés, choix en matière de fonctionnement, prévention des nuisances sonores, olfactives, etc. ...)</i>	20 %
- <i>qualité d'aménagement des locaux (organisation de l'espace, décoration, mobilier,...)</i>	10 %
- <i>qualité des produits et des prestations proposées</i>	10 %
- <i>horaires d'ouverture</i>	10 %
- <i>moyens dédiés à l'exploitation (matériels, personnels, qualifications professionnelles, planning de mise en œuvre)</i>	10 %
b. Équilibre financier de la proposition	40 %
- <i>montant de la proposition de redevance</i>	30%
- <i>viabilité financière du projet (travaux et plan d'affaire)</i>	10%

7. Date limite de réception des candidatures et des offres :

Le vendredi 28 septembre 2018 à 16h30.

8. Date des auditions organisées avec les candidats :

Le mercredi 3 octobre 2018.

9. Date d'envoi à la publication :

Le 10 juillet 2018.

